

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE

n° 88.0.06.862.1.0 du 21 octobre 1988

**Manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles
WONDER modèle EURODAINU**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 86/217/C.E.E. du 26 mai 1986 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la C.E.E. relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 88-78 du 19 janvier 1988 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles.

Fabricant :

WONDER, Via N. Sauro, 12 - 26100 Cremona, Italie.

Caractéristiques :

Les manomètres WONDER modèle EURODAINU sont des pistolets de gonflage. Ils permettent la mise en pression, l'ajustement et l'indication de la pression des pneumatiques des véhicules automobiles.

Ces manomètres sont munis d'un organe de mesure dont la déformation élastique, représentative de la pression du pneumatique, est transmise au dispositif indicateur par l'intermédiaire d'un système mécanique.

Leur principe de fonctionnement est tel que toute indication de pression a lieu après un accroissement de pression.

Leurs caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- étendue d'échelle : 0,7 bar à 12 bar,
- échelon : 0,1 bar
- plage d'utilisation en température ambiante : — 10 °C à + 40 °C.

A l'état de repos, l'organe de mesure de la pression est en communication avec la pression atmosphérique ; l'aiguille se trouve alors face à un repère prédéterminé.

Conditions particulières d'installation :

Les manomètres sont reliés en amont à une source d'air ou d'azote comprimé dont la pression ne doit pas excéder 7,5 bar, et en aval au pneumatique.

Chacune des liaisons est réalisée au moyen d'un flexible et d'un raccord.

Signe d'approbation C.E.E. de modèle :

F 88
06.862

Inscriptions réglementaires :

Les manomètres portent sur le cadran les inscriptions suivantes :

- Nom du fabricant : WONDER
- Symbole de la grandeur mesurée : Pe
- Symbole de l'unité de mesure : bar
- Identification de l'appareil : EURODAINU
- Signe d'approbation C.E.E de modèle.

Dépôt de modèle :

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie.

Validité :

Le présent certificat est valide jusqu'en 1998.

Annexes :

Notice descriptive.

Dessins n^{os} 4998-1 et 2.

Photographie n^o 4998-3.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'industrie :
L'Ingénieur général des Mines,
A.C. LACOSTE.